QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 septembre 2022 Rapporteur : Monsieur Patrick TROGLIA

N° 42

ACTE RENDU EXECUTOIRE

ompte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/10/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/10/2022 (accusé de réception du 04/10/2022)

Acte original consultable au service des assemblées Hôtel de Ville et d'agglomération 44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Demande de subvention - Association KERNAVELO

L'association KERNAVELO assure la promotion et le développement de l'usage du vélo et met en place tous les ans des animations. L'association sollicite une subvention pour mettre en place son programme d'actions 2022.

L'association KERNAVELO, membre de la Fédération des usagers de la bicyclette (FUBICY) déclarée en préfecture le 3 mars 2014 a pour objet :

- la promotion de l'utilisation de la bicyclette comme moyen de déplacement à part entière, complémentaire aux transports collectifs et à la marche à pied ;
- l'étude, avec les usagers, les organismes locaux ou nationaux et les pouvoirs publics, des aménagements, infrastructures et services destinés aux cyclistes ou favorisant l'intermodalité ;
- la participation au développement et à la promotion d'itinéraires cyclables urbains et intercommunaux la vigilance quant au respect de la réglementation dans les domaines de la voirie, des documents d'urbanisme et des déplacements ;
- la contribution à l'élaboration des politiques publiques d'aménagement du territoire en faveur de l'intermodalité;
- la sensibilisation et l'éducation des publics à une pratique sûre et responsable du vélo.

Plusieurs actions de sensibilisation sont prévues en 2022 par cette association :

- sorties inclusives en tandem "Activité physique adaptée";
- challenge « Au boulot à vélo » ;
- animations Semaine européenne de la mobilité ;
- vélo-école adultes ;
- atelier vélo participatif;
- accompagnement sorties scolaires;
- opération de sensibilisation « Cyclistes, brillez! »
- promotion-développement des véloroutes et voies vertes en Cornouaille ;
- balades découvertes du vélo en milieux urbain et rural.

Pour mener à bien ces différentes actions, l'association sollicite une subvention.

Mme Valérie HUET MORINIERE et M. Uisant CREQUER étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (49 voix pour), d'autoriser madame la présidente à verser une subvention de 2 011 € à l'association KERNAVELO (imputation budgétaire : 6574.510) au titre de l'année 2022.